

Les syndicats de praticiens font de l'obstruction à l'accès aux soins

Ces dernières semaines, dans le cadre du PLFSS et des négociations de la « convention médicale », censée régir pour cinq ans les relations entre les médecins libéraux et l'Assurance-maladie, les syndicats de médecins se sont opposés à plusieurs mesures favorisant l'accès aux soins, prétendant refléter l'intérêt des usagers :

La régulation des installations c'est non !

Les accès directs aux paramédicaux c'est non !

La primoprescription des IPA dans les structures d'exercice collectif c'est non !

France Assos Santé, qui porte la voix des usagers, dénonce cette attitude d'obstruction corporatiste et réfute les arguments fallacieux utilisés pour la justifier.

Alors que le « tout incitatif » n'a pas répondu et ne répondra pas aux besoins des populations dans les territoires, les syndicats s'opposent par principe à l'idée de réguler l'installation des médecins pour lutter contre les déserts médicaux.

Ils sont également opposés à l'idée que des Infirmier-e-s en pratique avancée (IPA), dans le cadre d'un exercice coordonné, puissent, à titre expérimental, exercer en accès direct, avec des compétences élargies (par exemple pouvoir primo-prescrire). Pour quelle raison ? Il y aurait péril sur la qualité et la sécurité des soins ! Les données existantes, incluant une revue de littérature systématique menée par l'institut Cochrane tendent pourtant à démontrer que la qualité des soins de santé primaire est aussi bonne, voire meilleure quand ils sont dispensés par des infirmiers plutôt que par des médecins, et que la satisfaction des patients est plus grande.

Par ailleurs, l'intérêt des usagers commande d'élargir l'offre de soins et non de la restreindre encore davantage !

Faut-il rappeler que 11,5 % des patients de + de 17 ans n'ont pas de médecin traitant ?

Que se passe-t-il aujourd'hui concrètement pour les usagers dans les territoires ? L'accès aux soins se dégrade, lentement mais sûrement : délais de consultation rallongés, refus de prise en charge de nouveaux patients, errances médicales, retards dans les prises en charge, etc.

L'accès aux soins des usagers est donc pris en otage par des syndicats de praticiens dans ces négociations conventionnelles à peine commencées et déjà quittées. Les 5 ans à venir vont être les futures années noires de l'accès aux soins si des mesures d'ampleur ne sont pas prises.

France Assos Santé exhorte donc les syndicats de praticiens à prendre la mesure de la gravité de la situation et à faire preuve de responsabilité dans les débats sur le PLFSS et les négociations conventionnelles.

Il est urgent de mettre en place des solutions organisationnelles, appuyées sur des structures d'exercice coordonné et favorisant le transfert de compétences, pour que les usagers aient accès à une équipe traitante.

Syndicats de praticiens, arrêtez de parler en notre nom, agissez plutôt pour l'accès aux soins.